

A LA TRACE

Le bulletin de la défaunation
n°44. Evènements du 1^{er} janvier au 31 mars 2024



Trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande
d'animaux menacés d'extinction
Publié le 14 avril 2025

A LA TRACE

Directrice de publication : Charlotte Nithart.

Rédacteurs en chef : Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart.

Rédaction : Jacky Bonnemains, Gaëlle Guilissen,
Elodie Crépeau-Pons, Jean-Pierre Edin et Elisabeth Lavarde.

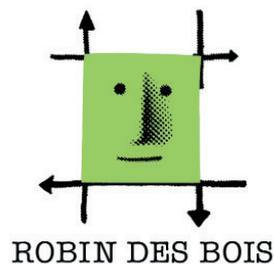
Documentation : Gaëlle Guilissen, Elodie Crépeau-Pons, Elisabeth Lavarde,
Jean-Pierre Edin, Juan Andrés García Bodniza, Lise Contant et Christine Bossard.

Cartographie : Gaëlle Guilissen et Elodie Crépeau-Pons.

Traduction en anglais : Cora Funke, Maria Fernanda Assaf Mattei et Elisabeth Lavarde.

Couverture : Pichi dit aussi tatou velu de Patagonie (*Zaedyus pichiy*) © Francisco Gambino (CC BY-NC).

**Réalisé par Robin des Bois avec le soutien de
la Fondation Franz Weber et de la Fondation Brigitte Bardot**



"A la Trace" bénéficie du mécénat du groupe Séché Environnement



Précédents numéros en français :

<http://www.robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Précédents numéros en anglais :

<http://www.robindesbois.org/en/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Robin des Bois

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

Depuis 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France

tel : 33 (1) 48.04.09.36

www.robindesbois.org

contact@robindesbois.org

NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS

"A la Trace", le magazine de la défaunation, a pour objectif de sortir du goutte-à-goutte de l'information quotidienne et de dresser tous les trois mois un panorama organisé et analysé du braconnage, de la contrebande, des saisies et du marché mondial des espèces animales protégées par les lois nationales et les conventions internationales. "A la Trace" relate également les procès en cours et l'évolution des réglementations et des sanctions.

- Un seul évènement peut concerner plusieurs espèces (ex : saisie simultanée d'ivoire, de bile d'ours et de peaux de serpents); il est alors analysé dans le chapitre "Multi-espèces", à l'exception des évènements qui regroupent les espèces suivantes et qui ont leur propre chapitre :
 - Pangolins + éléphants / rhinos / félins
 - Eléphants + rhinos / félins / hippos
 - Multi-espèces reptiles (saisie simultanée de plusieurs espèces de reptiles)
 - Multi-espèces marines (saisie simultanée de plusieurs espèces marines)
- Les régions géographiques à l'échelle des continents sont basées sur la classification de l'ONU.
- Les taux de conversion en US\$ utilisés sont ceux applicables le mois de l'évènement.
- Chaque évènement rapporté et/ou analysé provient de la recension d'un ou plusieurs articles ou communiqués. Cet examen critique élimine si nécessaire les incohérences de date, de prix et de quantité, et si possible les erreurs et les imprécisions dans la désignation des espèces. La ou les sources initiales sont enrichies par des recoupements et informations complémentaires issus des numéros antérieurs de "A la Trace", par les enquêtes et archives de Robin des Bois et par la bibliographie et iconographie internationales.

Robin des Bois remercie le réseau Species Survival Network, l'ONG Save the Elephants et le réseau Eagle pour leurs alertes qui enrichissent la veille quotidienne réalisée par l'équipe de "A la Trace".

- Lorsqu'une espèce est inscrite à la CITES au moment de l'évènement, l'Annexe est indiquée après son nom scientifique.

ANNEXES DE LA CONVENTION CITES

sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (184 Etats-membres)

Annexe I : espèces menacées d'extinction. Commerce international interdit, sauf permis d'exportation et d'importation exceptionnels.

Annexe II : commerce réglementé devant faire l'objet de permis d'exportation pour éviter une exploitation incompatible avec la survie de l'espèce. Un permis d'importation peut également être nécessaire s'il est requis par la loi nationale du pays de destination.

Annexe III : espèces protégées dans un pays ou des pays qui ont demandé l'assistance des autres pays membres de la CITES pour contrôler le commerce international. En cas d'exportation depuis un pays ayant inscrit l'espèce en Annexe III, un permis est nécessaire.

PICTOS



Mort d'Homme. Garde, ranger, policier, braconnier ... par arme à feu ou autres moyens.



Jugement et sanction. Condamnation, acquittement, amende ...



Piégeage. Braconnage par pièges à mâchoires, collets ...



Empoisonnement. Par produits chimiques, pesticides et médicaments : cyanure, carbofuran, diclofenac, M99 ...



Pleine lune. Braconnage à la faveur du clair de lune.

ACRONYMES

EAGLE : Eco Activists for Governance and Law Enforcement

ENV : Education for Nature – Vietnam

IBAMA : Instituto brasileiro do meio ambiente e dos recursos naturais renováveis

IEW : Iran Environment and Wildlife Watch

KWS : Kenya Wildlife Service

LAGA : Last Great Ape Organization

OIC : Orangutan Information Centre

PROFEPA : Procuraduría Federal de Protección al Ambiente

SAPS : South African Police Service

SPCA : Society for the Prevention of Cruelty to Animals

SSB : Sashastra Seema Bal

SVW : Save Vietnam Wildlife

SWT : Sheldrick Wildlife Trust

USFWS : United States Fish and Wildlife Service

WCCB : Wildlife Crime Control Bureau

SOMMAIRE

3	NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS
5	SUR LE FRONT
6	PANGOLINS
11	PANGOLINS, ELEPHANTS, RHINOCEROS ET FELINS
12	ELEPHANTS
27	ELEPHANTS, RHINOS, FELINS ET HIPPOPOTAMES
29	RHINOCEROS
34	RHINOCEROS LAINEUX
35	FELINS
52	LOUPS, RENARDS ET CHACALS
59	OURS
64	SAÏGAS, GAZELLES, MOUFLONS, CHEVRES SAUVAGES, ARGALIS, GORALS ET IBEX
71	GIRAFES
72	ZEBRES ET ANES
74	GAURS, NILGAUTS ET BISONS
75	CERFS, CHEVREUILS, CHEVROTAINS, WAPITIS, ORIGNAUX, MUNTJACS ET DAIMS
82	GUANACOS
84	PRIMATES
97	TATOUS, CAPYBARAS, PECARIS, PACAS, COATIS ET TAPIRS
100	AUTRES MAMMIFERES
103	OISEAUX
146	MULTI-ESPECES REPTILES
150	TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE
160	SERPENTS
164	IGUANES, LEZARDS, CAMELEONS, MONSTRES DE GILA, GECKOS ET VARANS
168	ALLIGATORS, CROCODILES ET CAÏMANS
170	AMPHIBIENS
172	INSECTES, ARACHNIDES ET ANNELIDES
174	MULTI-ESPECES
194	MULTI-ESPECES MARINES
197	CORAUX
199	BENITIERS, LAMBIS, CASQUES CORNUS, TRITONS, DATTES LITHOPHAGES, NAUTILES ...
202	ORMEAUX
205	CONCOMBRES DE MER ET OURSINS
210	HIPPOCAMPES
211	POISSONS D'EAU DOUCE OU MARINS
224	TORTUES MARINES
227	MAMMIFERES MARINS
230	INDEX
237	SOURCES

13 février 2024

Prato, Province de Prato, Région de la Toscane, Italie

Suite à une dénonciation, saisie par la police dans une maison du centre-ville chez une dame âgée de 80 ans d'un copieux assortiment d'ivoires travaillés dominé par 2 ivoires bruts dépourvus de tout document, facture, photo, certificat témoignant de son importation légale en Italie et de sa datation. Elle dit en avoir hérité il y a plusieurs années d'un parent qui travaillait en Somalie.¹⁰¹



ELEPHANTS, RHINOS, FELINS ET HIPPOPOTAMES

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

28 mars 2024

Letsitele et Maake, Province du Limpopo, Afrique du Sud

Interception sur information sur la route 529 et saisies dans la voiture d'une carabine à verrou, puis chez un villageois d'une défense en ivoire. Cinq arrestations. Ils sont inculpés de conspiration en vue de braconner des rhinocéros dans une réserve près de Phalaborwa, de détention d'armes et de munitions non déclarées et d'ivoire brut et pour 4 d'entre eux d'infraction à la Loi sur l'immigration.¹



GABON

6 mars 2024

Lambaréné, Province du Moyen-Ogooué, Gabon
Arrestation par la police judiciaire de Lambaréné avec le soutien de l'ONG Conservation Justice d'Obanel Saniah Oussounda Moussounda et de Parfait Idoundou Nzatsi dans un hôtel et saisie d'ivoire brut (12,4 kg) et de la peau d'un léopard (*Panthera pardus*, Annexe I).

L'ONG Conservation Justice a signé le 1^{er} mars des accords de partenariat avec le ministère des Eaux et Forêts, la fondation Lékédi Biodiversité et des exploitants forestiers qui devraient permettre de mettre en place des Brigades Faune à Koumameyong, dans la province de l'Ogooué-Ivindo, et à Botosso, dans la province du Haut-Ogooué.²

KENYA

Janvier-mars 2024

Ecosystème Amboseli-Tsavo-Kilimandjaro, Kenya

La Big Life Foundation pour ce premier trimestre revendique près de 237 kg d'ivoire saisis, des défenses coupées en 2, en 3, en 4, ou en petits morceaux, et un fragment de dent d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) et 21 arrestations au cours de 9 opérations.³

2 février 2024

Nairobi, Comté de Nairobi, Kenya

A la suite d'une enquête bâclée, trouée, bornée, et d'un procès émaillé de péripéties stupéfiantes comme la participation aux premières audiences d'un faux avocat recommandé par la communauté chinoise en tant qu'avocat de la défense, Hoang Thi Diu, dont l'âge précis reste inconnu et la double nationalité vietnamienne et chinoise supputée, a été relaxée des chefs d'inculpation de trafic d'espèces menacées dont les parties étaient estimées au moment de leur découverte et de leur saisie à 20 millions de shillings soit 166.000 US\$.

Sauf événement exceptionnel, on ne saura pas si elle était une escort-girl au casino de l'East-Land Hotel ou bien passeuse d'un trafic faunique majeur entre l'Afrique et l'Asie, ou encore, comme elle se présente, une humble et méritoire jeune femme partie d'Angola où ses parents exploitaient un business de photocopies et arrivée à Nairobi pour rechercher sa sœur partie en catimini du domicile familial avec son petit ami.

.../...



L'énigme a commencé le 16 novembre 2022 quand dans un immeuble luxueux de Nairobi appartenant en grande partie au gouvernement du Soudan du Sud, M. Yang Changgui âgé de 58 ans était découvert mort vers 10 heures du matin dans sa chambre par Hoang Thi Diu et par des gardes de la résidence (cf. "A la Trace" n°38 p.38, réf.2).

Le fait divers affligeant pour la Chinatown de Nairobi et pour le frère de la victime résidant en Chine et locataire déclaré de l'appartement s'est brutalement transformé en scandale (feutré) quand la police venant constater le décès a découvert sous le lit du mort 3 valises pleines d'ivoire, dans la chambre prêtée pour un temps à Hoang Thi Diu (pour lui rendre service) 225 dents et griffes de lion et un carré de peau de rhinocéros et dans la suite occupée par un certain Ali Hussein présumé docteur en médecine et de nationalité égyptienne, à l'étranger au moment du décès, 2 cornes de rhinocéros, 2 ivoires travaillés, 3 passeports, 2 coffres forts, 6 talkies-walkies et une paire de jumelles. Dans la salle à manger 3 téléphones mobiles et une imprimante ont aussi été saisis, dans la petite pièce réservée au personnel de maison une scie électrique et sur un des deux balcons 4 scies à métaux.

Les résultats de l'autopsie de M. Changgui n'ont pas été communiqués. M. Ali Hussein n'a pas été cité à comparaître. Les trophées n'ont pas été soumis à des analyses génétiques et, comme il aurait été souhaitable pour une affaire de cette envergure, d'une datation au carbone 14. Pour une fois, la police, la justice et les ministères avaient sous la main dans un lieu fermé une panoplie d'indices et de pièces à conviction résultant manifestement d'un trafic international. Même les téléphones mobiles n'ont pas été exploités pour connaître les contacts et la profession exacte de la victime. Il y avait tout pour connaître la vérité en partant pour une fois du haut et aller jusqu'en bas aux racines du trafic. Alors que les téléphones mobiles de trafiquants de 4 kg de viande de zèbre sont saisis et décortiqués pour connaître l'adresse des intermédiaires et des bouchers, les mobiles trouvés chez Yang Changgui † n'ont pas été considérés comme des sources susceptibles d'éclairer les conditions du trafic et d'en déterminer les responsabilités. Le procès-verbal d'inculpation de Hoang Thi Diu mentionne l'implication d'autres individus dans le vaste trafic mais ces "autres" n'ont jamais été convoqués par la justice.⁴

26 mars 2024

Bisil, Comté de Kajiado, Kenya

Arrestation de Joel Kimorosh Mosinko, 25 ans, en possession de 7 sections de défense (24 kg) et d'une dent d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) (0,5 kg), rangées dans des pochettes en papier kraft. Valeur globale : 3,6 millions de shillings ou 24.490 US\$ (soit 1000 US\$/kg).⁵

MOZAMBIQUE

21 mars 2024

Maputo, Province de Maputo, Mozambique



Condamnation de Chabane Adamuge Assuba "Kudiazanga", 51 ans, à 30 ans de prison. Il avait été arrêté le 6 décembre 2022 après la saisie par-devers lui dans le centre de Maputo de 9 kg de cornes de rhinocéros qu'il allait livrer à un client asiatique. 280 kg d'ivoire brut et 340 kg d'os, de griffes et de crânes (12) de lion (*Panthera leo*, Annexe II) avaient aussi été saisis à son domicile (cf. "A la Trace" n°38 p.38, réf.3).⁶

ZIMBABWE

Début février 2024

Victoria Falls, Province du Matabeleland Septentrional, Zimbabwe. Frontière avec la Zambie.

Interpellation dans un lieu touristique d'un vendeur ambulancier de griffes de lion et de bracelets en poils d'éléphant. Les produits ont été saisis. Le vendeur a été libéré sur parole, après un rappel à la loi, et son employeur a été identifié et arrêté. Une enquête est lancée pour connaître l'envergure de la filière.⁷



Hippopotame, cf. également page 100, réf. 1 et 5.

RHINOCEROS



Rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*). Photo Ken Simonite

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicolore de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

A la Trace n°44

Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires
Les estimations ont été faites au moment des saisies

1 kilo de corne brute

Continent	Pays	US\$	Réf. (année)
Afrique	Kenya	7670	2024 (2)
Europe	Portugal	64.850	2024 (28)

AFRIQUE CENTRALE

CAMEROUN

19 mars 2024

Douala, Région du Littoral, Cameroun

Condamnation en appel de Benoît Boundouma à 3.040.000 francs CFA (5000 US\$) de dommages et intérêts. Il avait été arrêté le 3 août 2020 en possession d'une corne de rhinocéros.¹



AFRIQUE DE L'EST

KENYA

2, 31 janvier et 13 février 2024

Minjila, Comté de Tana River, Kenya

Arrestation d'Abdi Noor Hussein et de Dominic Mwashao. Ils cherchaient à vendre 2 cornes de rhinocéros d'un poids global de 3,3 kg et d'une valeur estimée à 3,96 millions de shillings soit 25.320 US\$ et 7670 US\$/kg. Ils sont suspectés d'avoir braconné le rhinocéros noir entre le 10 et le 17 décembre 2023 dans le sanctuaire de Ngulia à 200 km de Minjila. Ils sont libérables sous une caution pour chacun égale à 6400 US\$. Le 19 février, ils étaient toujours en prison à Kiambu. Trois présumés complices ont été arrêtés les 31 janvier et 13 février 2024.²

19 janvier 2024

Sanctuaire de Rhino de Ngulia, Parc National Tsavo-Ouest, Comté de Taita-Taveta, Kenya

Découverte d'un rhinocéros noir mort dans la réserve de Ngulia. Deux vétérinaires du KWS et de l'unité mobile Amboseli de la SWT (Sheldrick Wildlife Trust) et 3 débardeurs pour les aider à retourner la carcasse pour les besoins de l'autopsie sont mobilisés. Le rhinocéros était âgé d'environ 10 ans. Il était en bon état de santé avant d'être traversé et fracturé par 6 projectiles dont l'un a coupé la veine jugulaire et inondé de sang les 2 lobes des poumons et la cage thoracique. Les 2 cornes ont été découpées à la hache avec férocité. La mort est récente. Il y a juste un peu de vermine sur le cou.³

ZIMBABWE

21 mars 2024

Beitbridge, Province du Matabeleland Méridional, Zimbabwe. Frontière avec l'Afrique du Sud.

Saisie dans les mains de Lameck Shumba de 2 cornes de rhinocéros noir, 574 et 212 grammes. Prosper Zengeya et Abelina Nangai ont pris la fuite.⁴

Fin mars 2024

Gwanda, Province du Matabeleland Méridional, Zimbabwe



Condamnation de Greater Nyoni à 9 ans de prison pour avoir tué un rhinocéros noir dans la Buby Valley Conservancy le 14 juillet 2022 en bande organisée avec Prince Mudenda, ex-ranger de ZimParks (cf. "A la Trace" n°40 p.41, réf.4), et 2 autres complices.⁵

AFRIQUE AUSTRALE

AFRIQUE DU SUD

19 janvier 2024

Abaqulusi, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud

Sous le capot de la voiture de luxe d'Alves Chongo, alias "Thu Bobo", 51 ans, et de Bonginkosi Mvuba, 64 ans, il y avait une arme à feu (volée dans le parc national de Kabega dans la province du Cap-Oriental) et 2 cornes fraîches en souvenir d'un rhinocéros mort et mutilé retrouvé le même jour dans le parc d'Hluhluwe-iMfolozi. "Thu Bobo" était en liberté sur parole après de la prison pour meurtre et vol. Mvuba était recherché dans d'autres provinces pour des crimes de droit commun. "Thu Bobo" est un papy du trafic de voitures et de faune en Afrique du Sud où jusqu'alors il avait bénéficié de l'indifférence de la justice grâce à son ex-épouse qui fut ministre des gouvernements anti-apartheid de Nelson Mandela et de Thabo Mbeki.⁶



19 janvier 2024

Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



Condamnation de Million Masilane à 34 ans de prison pour entrée par effraction dans le Kruger (2 ans), braconnage de 2 rhinocéros blancs (10 ans), possession d'une arme non déclarée (5 ans), possession d'une arme interdite (le numéro était effacé) (6 ans), possession d'une arme dans l'intention de commettre un crime (4 ans), possession de munitions sans en avoir le permis (2 ans), possession d'une arme dangereuse (la hache) (1 an) et participation à un crime en bande organisée (4 ans). Certaines peines étant confondues, la peine effective à subir est de 16 ans. En mars de l'année 2020, Masilane avait été pris sur le fait dans la section Pretoriuskop du Kruger. Avec Lot Baloyi, son partenaire en braconnage, ils avaient été libérés sous caution et s'étaient évaporés dans la nature sans répondre aux convocations de la justice. Masilane a été arrêté en octobre 2023. Baloyi court toujours.⁷

Dimanche 28 janvier 2024

Gravelotte, Province du Limpopo, Afrique du Sud



Remue-ménage dans la Harmony Farm. Des coups de feu sont entendus dans la nuit de samedi à dimanche et les gardes de concert avec la milice anti-braconnage de Hoedspruit et la police de Gravelotte ont immobilisé dimanche après-midi sur la route 36 près du pont de la rivière Makutsi un Ford Ranger dans lequel 2 Sud-Africains et 2 Mozambicains étaient en possession de 2 armes à feu clandestines avec silencieux, de balles de calibre 458, d'une hache et d'une pince à couper. Fanuel Mnisi, Godfrey Nukeri, Ceremao Baloyi et Eddy Sithole sont âgés de 36 à 62 ans. En décembre 2023, les Hawks avaient découvert au moins 26 carcasses de rhinocéros et saisi 17 cornes dans un coffre-fort de la Harmony Farm. Cf. "A la Trace" n°43 p.25 (réf.7).⁸

29 janvier 2024

Modimolle et Radium, Province du Limpopo, et Sky City, Province du Gauteng, Afrique du Sud

La police reçoit une alerte de Farm Watch au sujet du braconnage d'un rhinocéros dans une réserve privée à Modimolle. Deux voitures, une Kia blanche et une Chevrolet Spark, ont été vues quitter les lieux du crime à 7 heures. La Kia est arrêtée au péage de Kranskop. Un homme et une femme parviennent à s'enfuir, mais les policiers mettent la main sur un autre homme et une corne de rhinocéros emballée dans du papier d'aluminium. De gros moyens sont déployés pour arrêter le couple en fuite. La femme est rattrapée à 22 heures à Radium, à 50 km. Elle attendait une voiture le long de la route 101. La Chevrolet Spark est à son tour localisée à Sky City dans une zone résidentielle. Deux hommes avec un fusil détenu sans permis et des couteaux sont à l'intérieur. Ils sont emmenés au poste de police. Un homme est toujours en fuite.⁹

6 février 2024

Thabazimbi, Province du Limpopo, Afrique du Sud



Condamnation d'Amos Moyane, de Senzo Tshabalala, de Mandla Mbosheni et d'Edias Chippa à 15 ans de prison pour tentative de braconnage de rhinocéros en bande organisée, à 15 ans pour accomplissement d'actes prohibés envers la faune sauvage, à 15 ans pour usage interdit d'armes à feu, à 15 ans pour possession d'armes interdites, à 10 ans pour possession de munitions, à 5 ans pour possession d'armes dangereuses (couteaux et hache) et à 90 jours pour séjour illégal en Afrique du Sud. Certaines peines étant confondues, la peine effective pour les 4 hommes qui avaient été arrêtés le 30 octobre 2021 sur le point de commettre un braconnage de rhinocéros est de 15 ans de prison. Des analyses génétiques ont, selon le dossier d'instruction, prouvé qu'ils étaient liés à un braconnage antérieur survenu à Gravelotte.¹⁰

20 février 2024

Thabazimbi, Province du Limpopo, Afrique du Sud

Deux rhinocéros tués par balle, leurs cornes coupées.¹¹

8 mars 2024

Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



20 ans de prison pour Terrence Patrick Makhubela. Le 3 décembre 2023, les rangers de la section Pretoriuskop avaient repéré les mouvements d'une bande. Ils arrêtent Makhubela, 3 complices prennent la fuite. Il a 6 munitions sur lui. Dans la périphérie, un sac avec une corne et une hache, une arme et la carcasse fraîche d'un rhinocéros sont découverts par les rangers. Makhubela a toujours plaidé non coupable du délit de braconnage et les indices et pièces à conviction ont été considérés comme probants au-delà de tout doute raisonnable.¹²

9 mars 2024

Province du Limpopo, Afrique du Sud

Arrivée au sanctuaire du Rhino Orphanage d'un rhinocéros mâle de 1,5 à 2 ans, laissé orphelin suite au braconnage de sa mère.¹³

14 mars 2024

Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



Condamnation de Mbongeni Selephi Ngobeni à 17 ans de prison. Il avait été arrêté dans le parc Kruger le 21 juin 2016 après avoir braconné un rhinocéros (cf. "A la Trace" n°13 p.72, réf.35). Libéré sous caution, il n'avait pas répondu aux sommations de la justice et il était sous le coup d'un mandat d'arrêt. Il a été arrêté le 22 décembre 2023. En détails, Ngobeni a été condamné à 10 ans pour braconnage d'un rhinocéros, 2 ans pour intrusion dans le parc, 4 ans pour la détention d'une arme en vue de commettre un crime en bande organisée, 5 ans pour la détention d'une arme à feu, 2 ans pour la détention de munitions non déclarées et un an pour la détention d'une arme dangereuse (une hache), soit 28 ans. Certaines peines étant confondues, la peine effective est de 17 ans de prison.¹⁴

14 mars 2024

Kathu, Province du Cap-Nord, Afrique du Sud



Condamnation de David Mecwi, Kethamile Kooper et Tebogo Megare, Botswanais âgés de 26 ans à 41 ans de prison, 12 ans pour immigration illégale, 5 ans pour la possession d'une arme, 5 ans pour la possession d'une arme non déclarée, 5 ans pour la possession de munitions illégales, 2 ans pour intrusion avec une arme dans un domaine où vivent des animaux sauvages, 2 ans pour intrusion dans un domaine où vivent des espèces menacées en captivité (rhinocéros), et 10 ans pour homicide involontaire. Certaines peines sont confondues. La peine effective est de 25 ans. Ils avaient été arrêtés en avril 2020. Leur complice sud-africain avait été tué lors de l'échange de tirs avec les rangers (cf. "A la Trace" n°29 p.7, réf.1).¹⁵

RECIDIVE

14 mars 2024

Mookgophong (anciennement Naboomspruit), Province du Limpopo, Afrique du Sud

Nouvelle arrestation d'un abonné à l'évasion. Dans la Volkswagen rodeuse près des élevages de rhinocéros, la police suspicieuse a saisi une arme à feu et des munitions, questionné les 2 occupants et fouillé dans les casiers judiciaires. L'un d'eux est Thomas Chauke alias Thabo (53 ans). Condamné à perpétuité pour vol avec violence, viol, prise d'otage, il s'est évadé de la prison de Kgosi Mampuru en décembre 2020. Repris en octobre 2021 dans la province du Nord-Ouest après avoir participé à un braconnage de rhinocéros, il s'était échappé pendant un transfert au tribunal. En mai 2023, rebelote, il est arrêté en possession d'une arme clandestine dans le KwaZulu-Natal et échappe à l'escorte avant comparution devant le procureur. L'autre inculpé, Simon Mlambo, 37 ans, n'a pas encore la notoriété de Thabo.¹⁶

15 mars 2024

Rustenburg, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud

Arrestation de Raheer Mahomed (27 ans), Joao Seven (39 ans), Abraham Khoza (49 ans) et Usuf Mikilo (51 ans) en flagrant délit de commercialisation d'une corne de rhino pour la somme de 65.000 rands (3380 US\$).¹⁷

16 mars 2024

Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



Condamnation d'Esseu Dlamini et de Samson Maluleka du Mozambique à 15 ans de prison pour infraction à la Loi sur l'immigration, pour la possession d'une arme à feu de calibre 375 et des munitions appropriées, pour entrée par ruse dans le parc et préparation d'un crime en bande organisée, à savoir le braconnage d'un rhinocéros avec un vague rêve de faire fortune ou un contrat juteux avec un soi-disant intermédiaire. Ils étaient entrés frauduleusement dans la section Stolznnek du parc Kruger avec 2 couteaux de chasse et une arme à feu (cf. "A la Trace" n°34 p.56, réf.37).

Le gouvernement sud-africain a appelé le 28 mars 2024 à réduire les risques de domestication des rhinocéros (une allusion directe à l'ex-troupeau de John Hume acheté par African Parks en septembre 2023), à sortir par séquence les rhinocéros d'élevage de leurs ghettos, à préserver la diversité génétique des 2 espèces, à réserver l'exportation des spécimens vivants à des pays de l'aire de répartition ou à des pays du continent africain disposant d'habitats convenables.¹⁸

NAMIBIE

Mi-mars 2024

Maltahöhe, Région de Hardap, Namibie



Le rhinocéros avait sur le bas de la patte arrière gauche une plaie cicatrisée qui recommençait à s'infecter. A l'examen radiographique, les vétérinaires ont compris que le nœud coulant du filin métallique était sous la chair, près de l'os. Pendant l'anesthésie, la plaie a été ouverte, le piège a été mis au jour, découpé et retiré. Après administration d'antibiotiques et d'anti-inflammatoires, un bandage recouvert d'argile a été enroulé autour de la plaie. Pronostic favorable confirmé par un bon comportement dans les 15 jours qui ont suivi le sauvetage.¹⁹

29 mars 2024

Otjiwarongo, Région d'Otjozondjupa, Namibie

Braconnage de 4 rhinocéros blancs. Les corps ont été retrouvés amputés de leurs cornes grâce aux vautours qui cerclaient au-dessus du charnier.²⁰

ASIE DE L'EST

CHINE

Mars 2024

Poste-frontière de Luohu, Shenzhen, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong.

Alors qu'il tente d'entrer sur le territoire chinois, un homme portant un bras en écharpe et à la démarche suspecte attire l'attention des douaniers. A l'inspection, ces derniers découvrent une corne de rhinocéros noir de 1,4 kg dissimulée sous le bandage.²¹



ASIE DU SUD-EST

SINGAPOUR

26 janvier 2024

Singapour

Condamnation de Gumedde Sthembiso Joel, ressortissant sud-africain, à 2 ans de prison. En transit pour le Laos, il avait été arrêté à l'aéroport international de Changi le 4 octobre 2022 avec dans une valise 20 cornes de rhinocéros (32 kg), 18 provenant de 15 rhinocéros blancs et les 2 dernières (2,7 kg) d'un rhinocéros noir. Cf. "A la Trace" n°38 p. 46 (réf.33).²²



ASIE DU SUD

INDE

Dimanche 21 et vendredi 26 janvier 2024

Parc National de Kaziranga, District de Golaghat, Etat de l'Assam, Inde

- Découverte d'un rhinocéros mort dans le secteur d'Agaratoli du parc national de Kaziranga près du poste de garde de Maklong.



- Découverte par une patrouille à dos d'éléphant d'un 2^{ème} rhinocéros mort dans le même secteur d'Agaratoli, près du poste de garde de Mohmara.

Les 2 victimes ont été tuées par AK-47 et amputées de leurs cornes. Une corne a été retrouvée enfouie dans la cour de Jogu Pegu, un des exécutants. L'autre est recherchée. Jogu, Pegu et Haren Kaman, détenteur de l'AK-47, auraient recruté un 3^{ème} homme du nom de Robin Pegu, spécialiste du tir sur rhinocéros dans le district de Karbi Anglong. Le plan des comploteurs était en préparation depuis un an. Ils ont profité des basses eaux du Brahmapoutre pour s'infiltrer dans le Kaziranga et ont déjoué une surveillance qui n'était pas sur le qui-vive. Haren Kaman et Robin Pegu sont en fuite.²³



2 mars 2024

Guwahati, District de Kamrup-Métropolitain, Etat de l'Assam, Inde

Arrestation de Ikram Hussain (36 ans), Rajab Ali (62 ans) et Amirul Islam (40 ans) dans une chambre d'hôtel où ils avaient caché une corne de rhinocéros pesant 714,5 g.²⁴

RECIDIVE

19 mars 2024

Ambikagiri Nagar, District de Kamrup-Métropolitain, Etat de l'Assam, Inde

Arrestation de Rikoch Narjari alias "Damra" à qui la rumeur et des enquêtes attribuent une implication directe ou indirecte dans le braconnage de plus de 50 rhinocéros dans l'Assam et le Bengale-Occidental. Après sa sortie de prison en 2019, il avait replongé dans le braconnage. C'est un homme de contacts, il parle plusieurs langues, pouvant recruter des braconniers dans l'Assam, le Manipur et le Bengale-Occidental, recruteur mais aussi fournisseur d'armes et de solutions logistiques pour arriver sur les lieux des crimes et en repartir.²⁵

NEPAL

6 et 9 janvier 2024

Municipalité de Bharatpur ; Ichchhakamna et Rapti, District de Chitwan, Province de Bagmati, Népal

- Arrestation de Ganesh Kumal suspecté du braconnage d'un rhinocéros à Bhusarghat le 5 novembre 2020 et de trafic de corne.

- Arrestation de Sonam Singh Waiba suspecté du braconnage d'un rhinocéros autour de Simalgaihari le 13 août 2006 et de trafic de corne.

- Arrestation de Chakka Jetha et de Mukta Lal Pun Magar suspectés du braconnage d'un rhinocéros autour de Nandantal le 3 février 2004 et de trafic de corne.²⁶

23 janvier 2024

Hetauda, District de Makwanpur, Province de Bagmati, Népal

Arrestation de Tikaram Bohora. Il lui est reproché d'avoir tué un rhinocéros et volé la corne en septembre 2019 dans le secteur Amaltari du parc national de Chitwan. Il habite dans le district de Chitwan (720.000 habitants).²⁷

EUROPE DU SUD

PORTUGAL

27 mars 2024

Aéroport Humberto Delgado, District de Lisbonne, Portugal

Saisie par les douanes dans un colis à destination de Paris de 7 cornes de rhinocéros africain d'un poids global de 7 kg et d'une valeur de 423.000 € soit 457.000 US\$ et 64.850 US\$/kg.²⁸



RHINOCEROS LAINEUX

EUROPE

RUSSIE

Fin janvier et 3 juin 2024

Blagovetchensk, Oblast de l'Amour, Russie. Frontière avec la Chine.

- Arrestation par le FSB d'une citoyenne chinoise qui tentait d'introduire en Chine la corne d'un rhinocéros laineux (*Coelodonta antiquitatis*) découpée en 3 sections (plus de 3 kg au total). L'authenticité de la corne est attestée par les experts en paléontologie de l'Académie des sciences de Russie. La valeur du bien culturel et patrimonial est estimée à 1,8 million de roubles soit 19.660 US\$.

- Condamnation de la trafiquante à une amende de 50.000 roubles soit 560 US\$.

Arrestation similaire à Blagovetchensk, cf. "A la Trace" n°43 p.23 (réf.1).¹

